

Direction départementale des territoires

XAVIER CANELLAS

Chef du service biodiversité, eau, forêt

Mende, le

Attestation de consultation du public

Objet : Mise en œuvre de l'article 7 de la charte de l'environnement - consultation du public

"Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement"

Je soussigné, Xavier CANELLAS, chef du service biodiversité, eau, forêt de la direction départementale des territoires de la Lozère, atteste que le projet de texte ci-dessous a fait l'objet d'une publication sur le site internet des services de l'État en Lozère, en application de l'article 7 de la charte de l'environnement.

Nature et intitulés du projet de texte :

Arrêté préfectoral relatif à la pratique de la chasse du chevreuil mâle du 1^{er} juin 2023 à l'ouverture générale de la chasse 2023

Période de mise à disposition par la voie électronique : 23 janvier 2023 au 14 février 2023.

Lien URL de la publication :

Un total de 53 observations a été recueilli sur le site des services de l'État en Lozère durant la phase de consultation.

Le chef du service biodiversité eau forêt,

Xavier CANELLAS